

La Société a tous les pouvoirs qui lui sont indispensables pour s'acquitter des obligations et fonctions que peut lui confier le gouverneur en conseil relativement à l'administration de tout programme agricole . . .

Si ce bill est adopté, le gouverneur en conseil pourrait demander n'importe quoi à la Société. Il y a trop de choses de ce genre qui se passent actuellement au Canada. On passe outre au Parlement et aux représentants élus de la population au point où le gouvernement exerce maintenant une dictature, pour ainsi dire.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a déjà proposé qu'aux termes de ce projet de loi, la Société de crédit agricole soit autorisée à gérer un programme à l'intention des petites fermes. Ce programme sera principalement utile au Québec et il entraînera une dépense de 150 millions répartie sur une période de 7 ans. Le ministre ne nous a pas fourni d'autres renseignements. Le programme lui-même, tel que l'a exposé le ministre le 8 mars, porte sur quatre secteurs. Quand des fonctionnaires de la Société de crédit agricole ont comparu devant le comité, nous leur avons demandé comment ils seraient administrés. Un des secteurs était les facilités spéciales de crédit accordées pour encourager les acheteurs éventuels. De ce fait, la Société de crédit agricole sera engagée dans les prêts d'argent à des spéculateurs. Le directeur de la Société a répondu qu'à ce qu'il savait ce secteur avait été abandonné. Nous avons aussi posé des questions au sujet du pouvoir d'intervenir directement sur le marché pour acheter et revendre des entreprises agricoles le cas échéant. Le directeur de la Société avait l'impression qu'on avait abandonné aussi cet aspect mais, n'en étant pas certain, il n'a pas voulu se prononcer là-dessus.

Le programme concernant la mise en valeur des petites exploitations, annoncé par le ministre doit être utilisé de quatre manières; on en a peut-être laissé tomber deux. Le ministre ne nous a donné aucun renseignement à ce sujet et il n'a pas essayé d'expliquer ce que veut dire l'article 1. J'appuierai ce projet de loi, mais le comité devra recevoir beaucoup de réponses plus claires que celles qui ont été données jusqu'à présent. Les réponses du ministre de l'agriculture nous échappent à la façon d'une anguille. Ce n'est pas un moyen de faire passer ce projet de loi de la Chambre au comité. Il faudra exercer de fortes pressions sur nous en comité pour que nous adoptions ce projet si nous n'obtenons pas des réponses plus précises que celles que nous avons eues jusqu'à présent.

Le gouvernement utilisera manifestement ce projet pour introduire n'importe quel nouveau truc qu'il élucubrera dans le domaine de l'agriculture afin, je présume, d'inciter les électeurs à voter pour le parti au pouvoir aux prochaines élections. Il l'utilisera également pour inciter de nombreux cultivateurs à abandonner la terre. Je ne pense pas que ce soit là la voie que doivent emprunter l'agriculture canadienne et nos agriculteurs. Étant donné les conditions qui règnent dans le monde à l'heure actuelle, je trouve que la qualité de la vie de l'agriculteur est enviable. Peut-être n'est-il pas comblé d'autant de richesses que les autres, mais il a encore le loisir d'agir à sa guise et de prendre ses propres décisions, et il n'a pas à s'inquiéter de la pollution des villes et de leur encombrement. Nous devrions encourager les agriculteurs à demeurer en grand nombre sur leurs terres et favoriser le retour des jeunes à l'agriculture.

Au comité nous apporterons des amendements au bill afin de rajuster le taux d'intérêt. C'est là l'une des premières mesures législatives importantes que le Parlement ait examinée après que j'eus été élu député pour la première

[M. Horner.]

fois. Je me souviens très bien des discours embrasés que j'ai entendus à ce moment-là et à la suite desquels nous avons fixé le taux d'intérêt applicable aux prêts de la Société du crédit agricole à 5 p. 100. L'actuel ministre de l'Agriculture a été témoin de la majoration du taux d'intérêt qui s'est maintenu à 8 p. 100 pendant deux années entières et a même atteint 8½ p. 100.

Le ministre reconnaît que la loi sur le crédit agricole ne comporte aucune disposition de refinancement, alors qu'elle le devrait. Une telle disposition existe dans le cadre de la Société centrale d'hypothèques et de logements et aussi en vertu de bien d'autres régimes hypothécaires. Il devrait y avoir refinancement tous les cinq ans, mais le ministre hésite à accepter ce principe car le taux d'intérêt pourrait remonter et on exigerait un taux plus élevé des cultivateurs dans cinq ans. J'espère bien qu'il n'en est pas ainsi.

Le bill autorise des emprunts jusqu'à concurrence de \$100,000, ce qui est une énorme somme d'argent. Si nous ne prenons pas certaines dispositions spéciales prévoyant le remboursement de ces prêts, bien des jeunes agriculteurs pourront se trouver dans l'impossibilité de rembourser leurs emprunts et finiront par s'endetter. Le nombre de prêts en souffrance s'accroît. Il y a trois ans, dans la province de l'Alberta, 15 p. 100 des prêts consentis par la Société de crédit agricole étaient en souffrance. Il y a deux ans, il y en avait 21 p. 100, et, cette année, 25 p. 100. Le présent bill ne réglera pas cette situation si nous n'y mettons pas certaines dispositions spéciales prévoyant le remboursement des montants empruntés.

• (1530)

Comme je l'ai déjà dit dans l'autre discours que j'ai prononcé sur cette mesure, le bill est un exemple frappant d'omission en ce sens qu'il ne règle pas les problèmes actuels dans l'industrie agricole. Je n'en dis pas davantage pour le moment, mais j'exhorte le ministre et son secrétaire parlementaire, qui est ici aujourd'hui, à ne pas oublier que nous allons demander à l'étape du comité des explications complètes sur l'article 1 et sur les motifs qui empêchent le gouvernement de fixer des taux d'intérêt raisonnables, au moins à l'égard d'une partie des prêts et des petites entreprises agricoles qui répondent aux exigences de la loi.

[Français]

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, pour clore le débat sur l'étude de la motion portant deuxième lecture du bill C-5, je voudrais tout au plus, au cours de mes remarques, rendre hommage aux administrateurs de la Société du crédit agricole. Je crois, comme tous les députés et, d'ailleurs, comme la grande majorité des cultivateurs du Canada, que les fonctionnaires fédéraux ainsi que ceux qui sont engagés dans les diverses régions du pays font un travail formidable dans le but de rendre les plus grands services possibles aux agriculteurs canadiens. Et pour ce travail accompli au cours des années passées, monsieur le président, ainsi que pour celui qu'ils ne manqueront certainement pas de faire au cours des prochaines années, je crois que nous devons leur exprimer notre sincère satisfaction.

Ceci dit, monsieur le président, je voudrais remercier les nombreux députés qui ont participé au débat au cours des derniers jours, et je fais ici état de 28 députés qui ont émis des opinions diverses et qui ont soulevé plusieurs points qui les concernaient, évidemment, au sujet de la loi existante et des amendements à l'étude. Je les remercie de